



# Lettre ouverte aux Canadiens

Destinataire : Public canadien

Provenance : Louise Bradley, présidente et directrice générale de la Commission de la santé mentale du Canada

---

Comme l'exigeait l'accord de financement conclu avec Santé Canada, une évaluation indépendante de la Commission de la santé mentale du Canada a été menée en mars 2011. La tâche a été confiée à la firme Charis Management Consulting Inc. à l'issue d'un appel d'offres.

## ***Méthodologie***

La collecte de données visant à mesurer les perceptions entourant le mandat, la structure, les réalisations et les premières répercussions du travail accompli par la Commission depuis sa création, en 2007, jusqu'à la fin de décembre 2010, a pris plusieurs formes, dont une analyse de la documentation, des entrevues auprès de répondants clés, des groupes de discussion réunissant divers partenaires de la Commission ainsi qu'un sondage en ligne auprès de ses collaborateurs issus des quatre coins du pays.

L'évaluation comportait deux phases. De la première, achevée en décembre 2010, ont résulté un modèle logique de niveau 1 visant le travail global de mise en œuvre de la Commission ainsi que des modèles logiques de niveau 2 visant chacune des cinq principales initiatives. Durant la seconde phase d'évaluation, entreprise en janvier 2011, un examen exhaustif des documents de projets, des entrevues auprès de répondants clés (30 à 35), des discussions avec des groupes (3 ou 4) et un sondage ont été réalisés.

## ***Conclusions et recommandations***

Dans l'ensemble, l'évaluation a déterminé que la Commission représente un atout important dans le milieu de la santé mentale au Canada et que ses activités correspondent à sa vision et son mandat. L'évaluation a également conclu que l'organisme remplit bien son rôle, lequel est de susciter la transformation du système de santé mentale au Canada, et que ses cinq grandes initiatives répondent aux priorités les plus importantes. Aussi, l'évaluation a souligné le succès de la Commission dans l'instauration des éléments suivants :

- Sa structure de gouvernance qui, de façon générale, contribue aux résultats.
- Ses cinq principales initiatives, lesquelles se trouvent à des stades différents de conception et de mise en œuvre.



- De solides comités consultatifs, dont les présidents et les membres, des experts, contribuent au succès de divers projets dans huit secteurs différents.
- Une équipe de direction passionnée et expérimentée ainsi qu'un personnel spécialisé et engagé.
- L'intégration de personnes ayant un vécu de la maladie mentale, des familles et des pourvoyeurs de soins dans des sphères variées de son travail.
- Un processus de planification stratégique et de planification des activités pour la mesure du rendement et la production de rapports à ce sujet.
- De nombreux outils de communication efficaces pour accroître la sensibilisation à la santé mentale et à la maladie mentale (infolettres, présentations, communiqués de presse, site Web, etc.).
- Des collaborations avec des partenaires provinciaux, territoriaux et nationaux.

Voici des recommandations contenues dans le rapport d'évaluation :

- Terminer la mise en place du Centre d'échange des connaissances et du programme *Partenaires pour la santé mentale* afin qu'ils soient au même stade que les autres initiatives.
- Satisfaire le mandat pancanadien en s'engageant davantage dans chacune des régions, y compris celles qui sont les moins investies.
- Promouvoir davantage le programme *Premiers Soins en Santé Mentale* et diffuser plus de communications à son sujet aux fins de sensibilisation.
- Examiner des modèles de gouvernance fondés sur des données probantes.
- Mettre l'accent sur l'établissement d'un milieu de travail modèle.
- Intensifier la communication avec les groupes jugés faiblement représentés et s'engager davantage auprès de ces derniers.

### **Plan d'action**

L'équipe de direction accueille ces recommandations et se réjouit du fait que l'évaluation ait confirmé l'incidence qu'a la Commission dans tout le pays. Les points à améliorer mis en lumière par l'évaluation seront abordés et les progrès de la Commission à cet égard seront surveillés et consignés dans son rapport annuel, les rapports des comités et son plan d'activités annuel. Voici un résumé des mesures entreprises par la Commission à cet égard :

- Des personnes expérimentées ont été recrutées pour diriger le projet de Centre d'échange des connaissances. Celui-ci applique actuellement son plan d'activités et collabore avec des organismes, des groupes ou des particuliers afin de tirer profit de l'excellent travail accompli au pays dans le domaine de l'échange des connaissances.
- L'équipe du projet *Partenaires pour la santé mentale* est complète; une firme a également été recrutée pour organiser un lancement en 2012 en vue d'augmenter l'engagement du public envers la santé mentale.



- La Commission travaille à une stratégie pancanadienne d'engagement des partenaires afin d'obtenir une participation régionale plus équilibrée. Elle investit du temps et des ressources dans les affaires publiques et extérieures afin de pouvoir conseiller ses principaux partenaires, dont les gouvernements. La Commission travaillera étroitement avec tous les ordres de gouvernement pour l'adoption de la Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada ainsi que d'autres méthodes d'apprentissage et pratiques exemplaires.
- En collaboration avec les présidents des comités consultatifs, la Commission travaille à l'établissement de mécanismes structurels et de production de rapports pour que les comités répondent mieux aux principales initiatives et aux objectifs généraux de la Commission.
- Le Centre d'échange des connaissances et le service des communications de la Commission travaillent avec les diverses unités de la Commission et avec ses principaux partenaires externes à améliorer la communication et la diffusion de son travail. Le site Web de la Commission subit une transformation complète afin de mieux satisfaire les besoins de ses utilisateurs et d'offrir des solutions interactives pour rassembler les gens et les faire collaborer.
- Voici quelques-unes des mesures prises afin de faire de la Commission un milieu de travail modèle :
  - Un processus de dialogue sur le rendement qui permet au personnel et aux gestionnaires de déterminer les compétences des employés pour mieux les associer à des occasions dans le milieu de travail.
  - Une collaboration interne accrue par l'entremise d'une harmonisation organisationnelle, de la création de groupes de travail intersectoriels et de l'inclusion du personnel aux principales activités de la Commission, telle l'élaboration de son plan opérationnel interne.
  - Des conditions de travail améliorées, comme des horaires flexibles officialisés et des semaines de travail comprimées durant l'été, pour un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle.
- La Commission continuera de solliciter la participation significative de groupes variés. Durant l'été, l'organisme rassemblera ses représentants afin de trouver des moyens d'augmenter la place accordée à ces groupes dans son travail.
- La Commission est très fière du travail accompli par le programme *Premiers Soins en Santé Mentale* et continuera de soutenir sa promotion et sa croissance. Ce programme contribue au travail de la Commission en réduisant la stigmatisation associée à la maladie mentale et en améliorant la littératie dans ce domaine.



L'évaluation de la Commission a permis d'effectuer une analyse utile de son rendement. Nous sommes encouragés par les résultats obtenus. Je compte sur votre appui pour nous aider à poursuivre nos travaux, en collaboration avec des milliers de Canadiens, en vue de transformer le système de santé mentale au Canada.

Louise Bradley  
Présidente et directrice générale  
Commission de la santé mentale du Canada